

**PROVADO ULTRA**Version 1 / B
102000007755

1/6

Date de révision: 10.10.2006
Date d'impression: 26.04.2007**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	PROVADO ULTRA
Code du produit (UVP)	05523990
Utilisation	insecticide
Société	Bayer CropScience s.a.-n.v. BG Bayer Environmental Science Louizalaan 143 Avenue Louise 1050 Brussel - Bruxelles Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	Bayer Antwerpen Comm.V +32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)
Téléphone en cas d'urgence	+32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**Suspo-émulsion (SE)
Imidacloprid 10 g/l**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Imidaclopride	138261-41-3	Xn	R22, R52	1,05

3. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas de dangers particuliers connus.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintien et transport en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.



PROVADO ULTRA

Version 1 / B
102000007755

2/6

Date de révision: 10.10.2006

Date d'impression: 26.04.2007

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Rincer la bouche.

Avis aux médecins

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires.

En cas d'ingestion, procéder à un lavage d'estomac, puis administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

eau pulvérisée
dioxyde de carbone (CO₂)
mousse
sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
oxyde de carbone (CO)

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Porter un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Récupérer avec un produit absorbant (p. ex. sable, kieselguhr, liant universel).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**PROVADO ULTRA**Version 1 / B
102000007755

3/6

Date de révision: 10.10.2006
Date d'impression: 26.04.2007**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans le conteneur original.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage 0 - 40 °C

Matériau approprié

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en EVOH à l'intérieur

Bidons co-extrudé avec une couche barrière en Polyamid (PA) à l'intérieur.

PEhd (polyéthylène haute densité)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Équipement de protection individuelle**

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Protection des yeux

lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Entreposer séparément les vêtements de travail.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Enlever immédiatement les vêtements souillés et/ou imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.

Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme

liquide

Couleur

blanc

Odeur

faible, caractéristique

Données de sécurité

Point d'éclair

> 100 °C

Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.

Densité

env. 0,97 g/cm³ à 20 °C

**PROVADO ULTRA**Version 1 / B
102000007755

4/6

Date de révision: 10.10.2006

Date d'impression: 26.04.2007

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) > 1,323 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Produit testé sous forme d'aérosol respirable.
Concentration testée la plus élevée.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 4.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau. (lapin)

Irritation des yeux Pas d'irritation des yeux. (lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson CL50 (Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)) 211 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

Toxicité pour les daphnies CE50 (Puce aquatique (*Daphnia magna*)) 85 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

Toxicité pour les algues CE50 (*Desmodesmus subspicatus*) > 10 mg/l
Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h
La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**PROVADO ULTRA**Version 1 / B
10200007755

5/6

Date de révision: 10.10.2006
Date d'impression: 26.04.2007

ADNR	Marchandise non dangereuse
ADR	Marchandise non dangereuse
GGVE	Marchandise non dangereuse
GGVS	Marchandise non dangereuse
IATA_C	Marchandise non dangereuse
IATA_P	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Non soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Imidaclopride

Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Symbole(s)

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S56 Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation nationaleNuméro d'agrément / 9466/B
Belgique

Classe de toxicité (Belgique) Sans classement

16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:



PROVADO ULTRA

Version 1 / B
102000007755

6/6
Date de révision: 10.10.2006
Date d'impression: 26.04.2007

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.